



26, rue Paul Mamert  
33800 Bordeaux / 0556689891  
[snuepaquitaine@gmail.com](mailto:snuepaquitaine@gmail.com)  
<http://www.bordeaux.snuep.com/>

Bulletin académique N°45

19 novembre 2012

## CARTE DES FORMATIONS 2012-2013 et PREAVIS DE GREVE

A ce jour, les chefs d'établissements connaissent le projet d'évolution de leur Carte des Formations pour 2013-2014. **Il est absolument indispensable que vous et les collègues en soyez informés bien avant la tenue du CA (obligatoire sur la CF).**

Nous n'avons pour le moment que des infos partielles. Certaines sont rassurantes, d'autres plus inquiétantes. C'est pourquoi le SNUEP, comme l'an passé, a adressé à Monsieur le Recteur le courriel suivant :

« Monsieur Le Recteur,

Nous vous informons que le SNUEP-FSU dépose un préavis de grève **à compter du jeudi 22 novembre afin de couvrir les collègues qui se trouveraient dans la nécessité d'agir par rapport à la Carte des Formations 2012-2013 de leur établissement.** Ce dépôt n'est pas qu'une pure formalité puisque nous avons d'ores et déjà quelques remontées de fortes inquiétudes de la part de certains d'entre-eux.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Nasr Lakhsassi, Secrétaire académique du SNUEP-FSU »

Tenez-nous informés de toute évolution de la carte et des actions que vous envisageriez pour lutter contre toute prévision inquiétante. Le CT se réunira le 7 décembre 2012.

## CARTE DES FORMATIONS BERGERAC

Les collègues du LP de l'ALBA à Bergerac ont découvert avec stupéfaction le projet du Rectorat de transférer la filière « INDUSTRIES DE PROCEDES » à MOURENX et ce avant 2015.

Lors de la plénière à l'IA 24 concernant la carte des formations rentrée 2013 réunissant vendredi 16 novembre, chefs d'établissements, DASEN, équipe du Rectorat, inspecteurs... il a été annoncé l'abandon de ce projet.

Néanmoins les représentants du Rectorat ont indiqué que des discussions sur cette éventualité avaient eu lieu avec la Région !!

Que l'on puisse remettre en question l'existence de la formation bac pro INDUSTRIES DE PROCEDES à Bergerac et ce un mois et demi après la présentation officielle de la maquette du nouveau lycée incluant la filière par le président du Conseil Régional en personne, est inadmissible pour toute la communauté éducative du LP de l'ALBA. Les collègues restent vigilants et attendent des explications de la Région.

## **La CAPA avancement d'échelon des PLP aura lieu le lundi 17 décembre 2012 :**

- ➔ La fiche syndicale à télécharger sur notre site / Rubrique : gérer sa carrière
- ➔ A compléter si vous êtes promouvable entre le 1/09/2012 et le 31/08/2013.  
Pour le savoir consulter IPROF ou rendez-vous sur notre site.
- ➔ Fiche à retourner par mail ([snuepaquitaine@gmail.com](mailto:snuepaquitaine@gmail.com))
- ➔ Ou à envoyer à l'adresse postale (accompagnée d'une enveloppe timbrée) :  
SNUEP-FSU 26, rue Paul Mamert 33800 Bordeaux

## **LOI D'ORIENTATION : NOS EXIGENCES**

Pour le SNUEP-FSU il faut que la loi d'orientation et de programmation **opère une réelle rupture avec la loi de 2005** et la politique scolaire du précédent gouvernement. **Il faut revenir sur les réformes** mises en œuvre (contenus de la scolarité obligatoire, lycées et lycées professionnels, formation des enseignants, etc.).

Les mesures engagées dans la loi devront être inscrites dans la durée et être garanties quelle que soit la situation de notre pays.

La crise ne saurait servir de prétexte et les générations à venir n'ont pas à en faire les frais. Le Président de la république a évoqué l'idée d'un budget « sanctuarisé » pendant le quinquennat. La loi de programmation doit l'assurer. Elle devra comporter un engagement de plan pluriannuel de recrutement et de pré-recrutement.

**La loi devra réaffirmer le rôle primordial du service public d'éducation de la formation initiale sous statut scolaire** dans le double objectif d'élever le niveau de qualification de tous les jeunes et de faire baisser significativement le nombre de sorties sans diplômes.

**Le SNUEP-FSU demande un plan de développement des formations professionnelles** sous statut scolaire des enseignements professionnels.

En matière d'éducation, de formation professionnelle le **SNUEP-FSU reste opposé à tout nouveau transfert de compétences entre l'État et les régions.**

## **Concours : le compte n'y est pas**

Dans un communiqué de presse du 12 novembre 2012, le secrétariat national du SNUEP-FSU considère que, malgré un « changement » annoncé, le compte n'y est pas. Il demande au ministère qu'il tienne ses engagements tant sur la résorption de la précarité que sur l'abandon de la politique du non remplacement d'un enseignant sur deux partant en retraite dans l'enseignement professionnel.

## **Faudrait-il, en temps de crise accepter l'austérité ?**

Les salaires ne sont pas responsables de la crise. Crise financière, elle est devenue une crise de la dette par l'intervention même des fauteurs de crise. Les salaires sont pour l'essentiel dépensés et font vivre une partie importante de la population ; les salaires et les pensions favorisent la consommation et la relance. Des salaires augmentés, c'est aussi plus de cotisations et plus de ressources fiscales.

## **Salaires : Les professeurs français champions du monde de la perte de pouvoir d'achat**

*« Longtemps cas unique en Europe, les professeurs français ne sont plus les seuls à voir baisser leur rémunération. Mais ils sont les seuls en Europe à connaître une baisse régulière de pouvoir d'achat depuis plus de 10 ans. S'ils ne sont pas les champions du monde par l'importance de la baisse, ils le sont sur la durée puisque leur niveau de vie n'a cessé de baisser depuis 2000. » Insee NDLR : pour nous, ce n'est pas par les HS, défiscalisées ou pas, que ce grave problème doit se résoudre. Mais par des revalorisations de salaire pour TOUS !*

## **Mutation Inter 2013 / Saisie des vœux sur SIAM : sur notre site internet un espace est dédié aux Mutations**

**1) Documents :** Vous trouverez sur notre site tous les documents concernant les mutations (BO, Brochure, Circulaire académique, ...)

### **2) Calendrier**

Ouverture du serveur : jeudi 15 novembre (12h)

Fermeture du serveur : mardi 04 décembre (12h)

Envoi des confirmations dans les établissements : mardi 04 et mercredi 05 décembre

La confirmation, la fiche syndicale et les pièces justificatives à nous retourner.

Date limite dépôt dossiers médicaux : voir la circulaire académique sur notre site (Rubrique Mutations)

### **3) Réunions mutations : planning et autorisation d'absence à télécharger sur notre site**

## **Stage de formation pour les contractuels**

Sous la responsabilité du Centre de formation de la FSU qui figure sur la liste des centres et instituts dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale, **le SNUEP-FSU Bordeaux organise un stage syndical ouvert aux contractuels et aux S1.**

**Le thème en sera : Le dispositif de titularisation ; les nouvelles règles d'accès au CDI ; le concours réservé ; l'examen professionnalisé réservé.**

**Tous les fonctionnaires et agents non titulaires de l'Etat ont droit à un congé maximum de 12 jours par année scolaire pour formation syndicale avec versement intégral du salaire** (textes de références : les lois n° 82-997 du 23.11.82 et n° 84-16 du 11.1.84, titre II -statut de la Fonction Publique et décret n° 84-474 du 15.6.84).

La demande doit être déposée par chaque collègue candidat au stage auprès du supérieur hiérarchique (chef d'établissement) **un mois avant la date de début du stage soit au plus tard le 20 novembre 2012.**

- l'autorisation n'est pas délivrée par le supérieur hiérarchique mais l'autorité administrative compétente donc pour nous Monsieur le Recteur.

- une non-réponse dans un délai de 15 jours précédant le début du stage équivaut à autorisation accordée (le refus, très rare, doit être explicitement motivé et entraîne examen par la réunion suivante de la CAPA compétente).

**Vous trouverez sur notre site un modèle de demande de congé de formation syndicale.**

## **Certifications CLES2 et C2i2e**

L'action syndicale a permis de reporter l'obligation pour les candidats reçus aux concours externes, tout comme ceux reçus aux concours internes, de justifier de la possession des certificats à la date de leur titularisation, et non plus à la date de leur nomination en qualité de fonctionnaire stagiaire.

Mais le problème reste entier car l'année de fonctionnaire stagiaire est très lourde ce qui ne permet pas aux professeurs stagiaires de suivre les formations correspondantes, quand elles existent, dans de bonnes conditions.

Signer la pétition en se rendant au site national <http://www.snupe.com/>